

## **PROGRAMME AUTONOMISATION**

### **Recrutement de consultant·e·s pour la formation et l'accompagnement de 11 organisations de la société civile de 8 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre dans l'analyse de leur modèle économique et activités génératrices de revenus** **AUTO-2021-AC-02**

#### **Recueil des questions posées dans le cadre de l'appel d'offres**

*Mise à jour le 09/07/21*

#### **1. Quand a démarré le programme Autonomisation ?**

Le programme Autonomisation existe depuis 2012. Toutefois, le triennal actuel a démarré en janvier 2020 et se termine en décembre 2022, avec l'appui de l'Agence Française de Développement et de la Mairie de Paris. Il concerne actuellement 11 associations qui bénéficient d'un accompagnement sur-mesure et individualisé répondant à leurs besoins.

#### **2. Les associations ont-elles déjà bénéficié d'un accompagnement en lien avec leur modèle économique, la gestion financière et leur plan stratégique ?**

Les associations du Programme n'ont pas toutes intégré le Programme en même temps. Aussi certaines ont déjà été accompagnées sur des aspects liés à leur structuration associative, dont le plan stratégique et la gestion administrative et financière. D'autres viennent d'intégrer le Programme et amorcent juste le renforcement de ces aspects. Il y a donc deux « niveaux de maturité » différents au sein du groupe.

#### **3. Les activités génératrices de revenu des associations sont-elles très différentes ?**

Il existe différents types d'AGR dont certains communs à plusieurs associations. Il s'agit par exemple des activités d'élevage, des prestations de santé, des événements de collecte de fonds, des prestations de formation.

#### **4. Les personnes mobilisées au sein des associations seront-elles les mêmes tout au long de la consultance ?**

Oui, les 2 personnes par structure, soit 22 personnes, mobilisées au début de la consultance seront les mêmes tout le long.

#### **5. Quand vous parlez de « travaux guidés » concernant la synthèse sur l'analyse du modèle économique de chaque association et le plan d'action d'optimisation d'AGR par association, pouvez-vous préciser ?**

Par travaux guidés, nous voulons signifier que les consultant·e·s fournissent des outils et méthodologie aux associations qui doivent les compléter afin d'affiner leur analyse et également s'approprier ces outils pour une utilisation future. C'est donc aux associations d'élaborer leur synthèse sur l'analyse du modèle économique et leur plan d'action



d'optimisation d'AGR. Il est attendu des consultant.e.s qu'ils viennent en appui, conseils, relecture.

**6. Concernant la capitalisation, avez-vous prévu un nombre de fiches en particulier ?**

La capitalisation vise plutôt les AGR déjà mises en œuvre par les associations. Nous souhaitons pouvoir élaborer des fiches en regroupant les associations par type d'AGR mises en œuvre. Ainsi, ce sont 3 à 4 fiches environ qui sont attendues. Cette capitalisation fait suite aux ateliers de partage d'expériences.

**7. Le calendrier indiqué est-il modulable ?**

Il est possible de moduler le calendrier, selon les disponibilités de l'équipe de consultant.e.s. Toutefois, nous attirons l'attention sur la faible disponibilité des associations en fin et début d'année civile (période de fin d'activités, reporting, etc.). La consultance ne pourra par ailleurs pas s'étendre au-delà de juillet 2022.

**8. Lorsque vous parlez « d'usage interne et externe de toutes les productions », pouvez-vous spécifier l'usage externe ?**

Concernant l'usage externe, nous parlons spécifiquement des documents de capitalisation qui seront développés et des outils produits par les associations qui pourraient être diffusés. L'ensemble des outils développés et des supports de formation feront uniquement l'objet d'un usage interne au Programme.

**9. Pour assurer la formation, quel outil numérique est privilégié ? Est-il possible de bénéficier du compte professionnel ZOOM de Solidarité Sida ?**

Oui tout à fait, il est possible d'utiliser le compte professionnel ZOOM de Solidarité Sida. Les associations du Programme sont effectivement habituées à cet outil.

**10. Vous indiquez que « les candidatures de consultant.e.s basé.e.s en Afrique de l'Ouest/du Centre » seront encouragées, est-ce un critère excluant ?**

Toutes les candidatures sont les bienvenues. Les candidatures de consultant.e.s basé.e.s en Afrique de l'Ouest/du Centre sont encouragées, ce n'est toutefois pas une condition obligatoire.